



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 12 septembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	69
Présent	Votant
49	59

Date de convocation

6 septembre 2024

Développement Economique / Enfance Jeunesse – Emploi / Orientation – Définition de la politique Emploi - Orientation

**N° de la délibération
2024-520**

Secrétaire de séance :
Sandrine PEREIRA

Le 12 septembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Pierre GUICHARD, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORiot, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques Pochon, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL. Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à Frédéric SAUSSET), M. Michel BRUNET (pouvoir à Delphine COMTE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Denis DEROUX (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Michel GOUNON (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à Jean-Michel MONTAGNE), Mme Agnès OREVE (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), Mmes Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, qui définissent la compétence Développement économique comme obligatoire et la compétence Action sociale d'intérêt communautaire comme optionnelle,

Considérant que, dans le cadre de cette compétence Action Sociale et par délibération du 20 décembre 2017, est d'intérêt communautaire :

-en matière de jeunesse le développement d'une politique multithématique et d'un programme d'actions en faveur de la jeunesse 12/25 ans : Animation de proximité, Animation socioculturelle et de loisirs, Action en faveur de la santé, de l'emploi et de l'insertion, de la prévention des jeunes, création de lieux ressources et d'informations, Action d'accompagnement à la parentalité.

Considérant le projet jeunesse d'ARCHE Agglo renouvelé pour 2024-2026 autour de 3 axes :

- un axe structurant reposant sur le triptyque : Education, Autonomie, Famille
- un axe développement reposant sur 2 enjeux clefs : Insertion sociale et Economique, Développement local
- un axe sentinelle : prévention sociale et santé

Il est proposé d'acter une politique territoriale Emploi / Orientation ARCHE Agglo tout public, avec une orientation ciblée vers les jeunes, déclinée en 3 axes stratégiques, selon le processus et le développement ci-après détaillés

Au démarrage de l'action, à la nomination de M. Brunet en tant que vice-président en charge de l'emploi et de Mme Comte en tant que vice-présidente en charge des âges de la vie, un triple constat s'impose :

- D'un côté Il existe une multitude d'acteurs et de dispositifs en faveur de l'orientation / la formation / l'emploi / l'insertion sur le territoire.
- D'un autre coté ARCHE Agglo n'a pas de compétence obligatoire en matière d'orientation, de formation, d'emploi ou d'insertion, mais ces thématiques sont étroitement liées à ces compétences économie et jeunesse.
- Des manques et des besoins sont pourtant mis en exergue à l'échelle locale, tant du point de vue des acteurs économiques et professionnels, que de celui du monde éducatif, en particulier une méconnaissance respective, et des besoins à la fois en recrutement et de facilitation à l'entrée dans le monde professionnel.

Aussi quelle est la place d'ARCHE Agglo dans cet écosystème complexe ? Quel positionnement adopter pour avoir une valeur ajoutée de l'action politique locale sur ces sujets à enjeux ?

La décision a été prise de se positionner d'une part, et dans un 1^{er} temps en observateur actif de l'écosystème, afin d'assurer coordination et lisibilité des actions des partenaires à l'échelle du territoire. Et d'autre part ARCHE Agglo a lancé un certain nombre d'expérimentations en transversalité, avec le souhait de rapprocher les publics : entreprises, partenaires, habitants, scolaires, etc. Sous l'égide de la vice-présidente en charge des âges de la vie, au titre de la politique jeunesse d'ARCHE Agglo coordonnée par la Direction des Solidarités, l'accent a particulièrement été mis sur les actions à destination de la jeunesse.

Cette dynamique a bénéficié donc d'une vision multiple :

- Renforcer l'attractivité du territoire sur ces sujets d'emploi ;
- Accompagner les entreprises sur leur besoin et notamment sur les secteurs en tension ;
- Informer, sensibiliser faire découvrir les métiers et les emplois au public jeune.

L'implication de la Direction de l'Economie pour l'emploi sur le territoire a augmenté de manière significative depuis fin 2021, la Direction s'étant efforcée de répondre positivement aux sollicitations des partenaires pour développer des actions terrain en faveur de l'emploi. ARCHE Agglo a ainsi activement participé à plusieurs réseaux et initiatives, notamment en lien avec le Service Jeunesse.


Dans le cadre de l'ambition territoriale orientation, formation et emploi des jeunes, plusieurs actions ont ainsi été conduites en transversalité, avec un objectif commun : rapprocher les jeunes des entreprises/organismes employeurs du territoire, favoriser leur interconnaissance dès le collège.

L'idée a été de proposer, en articulation avec des temps forts territoriaux (Forum des Métiers et des Formations, Forum de l'emploi), un programme d'actions élargi en faveur du rapprochement entre jeunes (et autres publics) et monde économique et de la découverte des entreprises et métiers du territoire.

Au travers de ces expérimentations conduites entre fin 2021 et début 2024, ARCHE Agglo a identifié son positionnement en tant que facilitateur de la rencontre et des relations entre les mondes économiques et éducatifs, créateur de passerelles en local, via un rôle de coordination territoriale renforcée sur ces enjeux.

3 axes stratégiques d'intervention ont ainsi émergé pour structurer la politique Emploi / Orientation de la Communauté d'agglomération :

- **Coordonner** : piloter ou participer aux instances locales réunissant les acteurs de l'emploi pour assurer une lisibilité et une visibilité à l'échelle du territoire (Comité de pilotage Jeunesse, Comité Local pour l'Emploi, etc.)

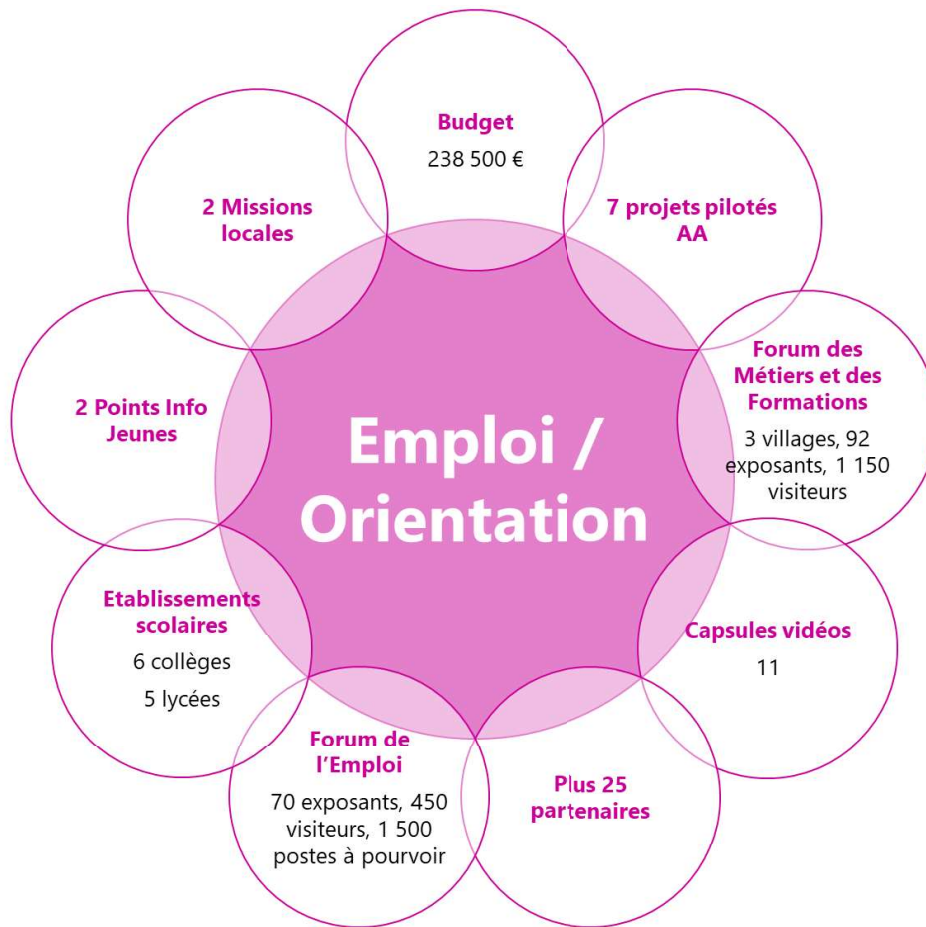
Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 17/09/2024
Publié le 
ID : 007-200073096-20240912-DELIB_2024_520-DE

- **Faire découvrir** : donner à voir aux publics les entreprises et les métiers (à travers des actions telles que vidéos, jeu Mission Métiers,...)
- **Faire du lien** : orchestrer la rencontre en local entre les entreprises et leurs métiers et les publics (forums, visites d'entreprises, etc.)

Et un plan d'actions a été construit autour des événements phares annuels que sont le Forum des Métiers qui se déroule fin janvier et le Forum de l'emploi qui se déroule mi-mars.

Les ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution de cette politique Emploi / Orientation sont portées par la Direction de l'Economie et la Direction des Solidarités (Service Jeunesse). En 2024, cela représente un budget de 238 500 €.

Chiffres clés



Considérant les compétences d'ARCHE Agglo en matière de Développement économique, d'Action sociale et de jeunesse,

Considérant les actions conduites depuis 2021 en transversalité entre la Direction de l'Economie et la Direction des Solidarités (Service Jeunesse) : lancement du Forum des Métiers et des Formations, organisation de et participation à des rencontres recruteurs (Forum de l'emploi, Pilote ton Job, etc.), réalisation de capsules vidéo métiers, création du jeu Mission Métiers, etc.

Considérant l'avis favorable de la Commission Emploi / Orientation du 27 juin 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 5 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la politique territoriale Emploi / Orientation ARCHE Agglo et sa déclinaison en 3 axes stratégiques définis comme suit : Coordonner / Faire Découvrir / Faire du lien.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 septembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 16/09/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo